

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 30/2022**

**Objet : Conclusion d'un emprunt pour le financement des investissements 2022 et d'un prêt relais pour le besoin en trésorerie de l'année 2022**

Le Maire,

Vu la délibération 25/2022 du 12 avril 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la conclusion d'un emprunt à hauteur de 70 000 €,

Vu la délibération 26/2022 du 12 avril 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la conclusion d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €

Vu les propositions actualisées reçues de la part du Crédit Mutuel et de la Caisse d'Epargne,

**DECIDE**

**Article 1 :** Le Maire décide de conclure un emprunt auprès du Crédit Mutuel dans les conditions suivantes :

- Montant : 70 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 1,05 %
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : progressif (échéances constantes)

**Article 2 :** Le Maire décide de conclure une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel dans les conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 27 mois
- Taux : 0,70 %
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : progressif (échéances constantes)

**Article 3 :** Le Maire est autorisé à signer les contrats de prêt correspondants et à prendre toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

**Ainsi fait et arrêté par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 13 avril 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

